



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 51650

Texte de la question

M. Jean Gaubert attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès gratuit aux musées et monuments nationaux. Suite à l'annonce par le Président de la République, lors de ses voeux au monde de la culture le 13 janvier dernier à Nîmes, sur la gratuité du patrimoine culturel et artistique pour les jeunes de la communauté européenne âgés de moins de 26 ans et les enseignants en activité dans un établissement du premier et second degré, il aimerait savoir si une mesure similaire concernant les retraités peut être envisagée.

Texte de la réponse

Les mesures de gratuité mises en place depuis le 4 avril 2009, qui représentent un coût conséquent pour les finances publiques, n'ont pas concerné les personnes de plus de soixante-cinq ans. Cependant, de nombreux musées proposent déjà des modalités d'accès particulières au bénéfice de ce public, comme la gratuité pour les titulaires du minimum vieillesse. Par ailleurs, les seniors peuvent profiter, comme tout public, de la gratuité des musées et monuments nationaux le premier dimanche de chaque mois, ainsi que de l'accès libre lors de manifestations nationales comme la Nuit des musées et les Journées européennes du patrimoine. Il n'est donc pas envisagé d'étendre de manière systématique la gratuité d'accès des musées et monuments nationaux aux personnes retraitées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Gaubert](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51650

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5491

Réponse publiée le : 24 novembre 2009, page 11151